

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 4 avril 2018, 19h30

Présents : MM. FIESCHI Pierre ; DARGUY Louissette ; ASCARAT Guy ; MOUSTIRATS Maïté ; HUGRON Jean ; SALLAGOÏTY Marianne ; SOTERAS Mayalen ; HARITSCHELHAR Xabi ; ETCHEVERRY Marie-Claire ; ETCHEMENDY Jean-Michel ; CHALLET Simone ; LARRART Jean-Pierre ; DOILLET Elisabeth ; FABAS Joël ; DORREGARAY Patricia ; ETCHEÇAHARRETA Martine ; FUNOSAS Anaiz ; CHRISTY Sébastien

Excusés ayant donné procuration : MM. ARGUINDEGUY Jean-Jacques ; MAURY Danielle ; VIGIÉ Christian ; IGLESIAS Manuel ; HEUGA Christian ; REVEL Karine ; PAGUEGUY Mattin ; PEREZ Stéphanie ; ITHURBURU-ETCHEVERRY Patricia ont respectivement donné procuration

À : MM. HARITSCHELHAR Xabi ; FIESCHI Pierre ; HUGRON Jean ; ASCARAT Guy ; FABAS Joël ; DARGUY Louissette ; MOUSTIRATS Maïté ; DORREGARAY Patricia ; SALLAGOÏTY Marianne

Excusée : LOHIAGUE Claire

Monsieur le Maire, Beñat INCHAUSPE, accueille les membres de l'assemblée ainsi que le représentant de la presse et le public.

Après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire présente le procès verbal de la séance du 7 mars 2018, qui est adopté à l'unanimité.

1) **Budget / Finances**

A. **Budget annexe « Domaine Funéraire » : Présentation et vote du budget 2018**

Sur proposition de Monsieur Pierre FIESCHI, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif tel que présenté et se résumant ainsi :

Prévision de dépenses :

- fournitures de matériaux : 5 397.36 €
- frais de personnel : 21 700.00 €

Soit un total de 27 097.36 €.

Prévision de recettes, :

- vente de 5 caveaux et d'une cavurne : 7 890.00 €
- prestations de service (inhumations) : 7 500.00 €
- report de l'excédent antérieur : 11 707.36 €

Soit un total de 27 097.36 €.

B. **Budget annexe « Muti-accueil Irrinoak » : Présentation et vote du budget 2018**

Sur proposition de Monsieur Pierre FIESCHI, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget de la crèche multi-accueil « Irriñoak » tel que présenté et se résumant ainsi :

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en :

- charges à caractère général : 34 275,00 € (11,18 %)
- charges de personnel (8 agents) : 272 000,00 € (88,75 %)
- autres charges (créances admises en non valeur) : 200,00 € (0,07 %)

Soit une prévision totale de dépenses de : 306 475,00 €.

Les recettes sont estimées prudemment du fait que les tarifs appliqués sont variables en fonction des revenus des parents des enfants accueillis au cours de l'année 2018, et le calcul de la participation de la CAF en dépend, soit :

- contribution des familles : 56 000,00 € (18,27 %)
- subvention Conseil Départemental : 5 500,00 € (1,80 %)
- participations CAF et autres organismes : 157 600,00 € (51,42 %)

Soit une prévision totale de recettes de 219 100,00 €.

Compte tenu des prévisions en dépenses de 306 475,00 € et en recettes de 219 100,00 €, la subvention d'équilibre versée par la commune est estimée à 87 375,00 € (28,51 %).

C. Budget Principal

a) Vote des taux des 3 taxes pour 2018

Sur proposition de Monsieur Pierre FIESCHI, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter en 2018 les mêmes taux que ceux de 2017, à savoir :

	Bases 2018	Taux 2018	Produits 2018
Taxe d'habitation	9 593 000	12.97 %	1 244 212
Taxe foncière (bâti)	6 965 000	12.58 %	876 197
Taxe foncière (non bâti)	198 000	30.82 %	61 024

Le produit fiscal attendu, tenant compte des bases 2018 notifiées par les services fiscaux, s'élève à 2 181 433 €.

b) Participations et subventions 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur Pierre FIESCHI, Adjoint aux Finances, DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

Article 6558 – Autres dépenses obligatoires (forfait communal) :

Ezkie Ikastola : 890 € / élève hazpandar	75 650 €
Sainte Thérèse : 890 € / élève hazpandar	197 580 €
Pour les élèves du quartier Pilota Plaza scolarisés à BRISCOUS :	
- Ecole publique de BRISCOUS : 646 € / élève	
- Ikastola de BRISCOUS : 646 € / élève	
- OGEC St Vincent de BRISCOUS : 646 € / élève	

Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS : 212 000 €

DECIDE, à la majorité (abstention MM. ETCHECAHARRETA Martine, FUNOSAS Anaiz et CHRISTY Sébastien), d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé :

ACCA Ihiztariak	1 100 €
ACPG-CATM	980 €
Association Canine Territoriales des PA	700 €
AEEM Ass Enseignement Enfants Malades	150 €
Akitu Gabe	100 €
Amañok	500 €
Anciens Sapeurs Pompiers de Hasparren	250 €
APE Jean Verdun CLIS (54 € / élève)	594 €
APE Jean Verdun (54 € / élève hazpandar)	18 900 €
APE Jean Verdun (8 € / élève bilingue hazpandar)	1 320 €
APEL Armand David (29 € / élève hazpandar)	580 €
APEL Ezkie Ikastola (54 € / élève hazpandar)	4 860 €
APEL Ezkie Ikastola (8 € / élève bilingue hazpandar)	720 €
APEL Saint Joseph (29 € / élève hazpandar)	2 175 €
APEL Sainte Thérèse (54 € / élève hazpandar)	12 420 €
APEL Sainte Thérèse (8 € / élève bilingue hazpandar)	1 080 €
APEL Ursuya (29 € / élève hazpandar)	3 770 €
ASA Adour Pays Basque - Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque	1 080 €
Azkoniebien	1 000 €
Azpeitia Comité de Jumelage	1 000 €
Banque Alimentaire de Bayonne	500 €
Bertsularien Lagunak	1 500 €
Bethi Gazte	1 550 €
Beti Erne	1 000 €
Betiko Gazteria	500 €
Biga Bai	170 €
Birlabolak	450 €
Comité des Fêtes Hasparren	18 000 €

Comité des Fêtes Urcuray	2 780 €
Comité des Fêtes Zelaitarrak	1 400 €
Country Dantza	400 €
Couples et Familles du Pays Basque	410 €
CPE Elhuyar (29 €/ élève hazpandar)	4 640 €
Eihartzea	1 500 €
Eleveurs de chevaux de trait Pays Basque	600 €
Eleveurs de chevaux de trait Pays Basque Subvention exceptionnelle	4 400 €
Elgar Oinka	1 200 €
Elgarrekin	720 €
Emazteek Diote	200 €
Entzun Ikus Gure Irratia	300 €
Euskal Haziak	330 €
Euskal Herriko Semeak	700 €
Euskaltzaindia Académie Langue Basque	500 €
FNACA	600 €
GEM Tokia	300 €
HAC	6 200 €
Hasparren Basket Club Zarean	5 000 €
Hasparren Basket Club Zarean Subvention exceptionnelle	1 500 €
Hasparren Cyclo Club Itzul ta Zapa	300 €
Hasparren Equitation	1 200 €
Hazketarrak	500 €
Hazpandarrak	3 000 €
Hazparneko Danborrada	1 030 €
Hazparneko Gau Eskola	1 000 €
Hazparneko Joaldunak	500 €
Hazparneko Joaldunak Subvention exceptionnelle	1 000 €
Herria	500 €
HFC	6 200 €
Ikas Bi	170 €
Integrazio Batzordea	250 €
Irulegiko Irratia	300 €
Jauzika	4 200 €
La Fabrique Affamée	500 €
Labiriko Gazteriak	700 €
Les Jeunes Basques	5 500 €
Les Jeunes d'Ursu Mendi	2 500 €
Mahain Joko	4 200 €
Mendi Xola	820 €
Mendi Xola Subvention exceptionnelle	2 000 €
Moto Club Errobi	1 600 €
Noizbait	6 000 €
Ortzia	1 000 €
Peña Idiak	1 800 €
1, 2, 3 Pilota	500 €
Restos du Cœur à Pau	500 €
Secours Catholique	400 €
SOS Laborari	300 €
Soupapes et Pistons	500 €
TCDVA Anglet	150 €
Tennis Club	1 300 €
UDA LEKU	200 €
Ur Begi	250 €
Urtxintxak Hasparren Athlétisme	1 500 €
Vaincre la Mucoviscidose	300 €
VMEH Visite des Malades en Etablissement Hospitalier	100 €
Zabalki	1 500 €
Réserve	12 600 €
Total Article 6574	177 499 €

c) Présentation et vote du budget 2018

Monsieur Pierre FIESCHI, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2018 qui a été établi au regard du contexte économique et financier actuel, du débat d'orientations budgétaires du 7 mars 2018 et des éléments prévisionnels de fiscalité locale communiqués par la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **en section de fonctionnement : 7 114 755,47 €**
- **en section d'investissement : 2 504 625,38 €**

Soit un budget total de : 9 619 380,85 €

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées pour 81 % de dépenses réelles et le solde (19 %) de dépenses d'ordre.

a) - Dépenses réelles : 5 759 479,09€

Par comparaison avec le budget 2017, à périmètre constant (après neutralisation des charges de personnel des services Eau et Assainissement transférées à la CAPB), les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement en augmentation de +1,70 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent en :

- charges à caractère général : 1 606 000,00 €
- charges de personnel : 2 889 500,00 €
- charges diverses liées à la gestion courante : 1 043 324,00 €
- charges financières : 213 155,09 €
- charges exceptionnelles : 7 500,00 €

Les quatre premiers postes de dépenses ci-dessus représentent la quasi totalité des dépenses réelles, soit :

- charges à caractère général : 27,88%
- charges de personnel : 50,17%
- charges diverses liées à la gestion courante : 18,11%
- charges financières : 3,70%

b) - Dépenses d'ordre : 1 355 276,38 €

Les dépenses d'ordre comprennent les postes suivants :

- amortissements et provisions : 233 881,19 €
- virement à la section investissement : 1 121 395,19 €

1.2 - Recettes de fonctionnement

Elles sont constituées pour 85 % de recettes réelles et le solde (15 %) de recettes d'ordre et de l'excédent antérieur reporté.

a) - Recettes réelles : 6 029 382,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- les produits des services : 340 933,00 € (5,65%)
- les impôts et taxes : 3 929 119,00 € (65,17%)
- les dotations et participations : 1 563 330,00 € (25,93%)
- les produits et remboursements divers : 196 000,00 € (3,25%)

Estimation 2018 Impôts et taxes : 3 929 119 €, soit :

- taxes d'habitation et taxes foncières : 2 181 433 €, après actualisation des bases d'imposition par les services fiscaux. Les taux communaux restent inchangés.
- attribution de compensation versée par la CAPB : 1 247 686 €.
- autres impôts et taxes (Fonds de péréquation recettes intercommunales, taxes sur électricité, taxes additionnelles aux droits de mutation et taxes diverses) : 500 000 €

Estimation 2018 Dotations et participations : 1 563 330 €, soit :

- dotation Globale de Fonctionnement : 1 273 000 €
- compensation de l'Etat au titre des exonérations : 102 330 €
- participations diverses : 188 000 €

Monsieur Pierre FIESCHI précise que les bases retenues sont celles de 2017, l'Etat ayant assuré aux collectivités leur stabilité pour 2018. Toutefois, si les valeurs inscrites au budget primitif ne sont pas

confirmées par les services de l'Etat, il conviendra de procéder aux rectifications nécessaires par décision modificative lors d'un prochain conseil municipal.

- b) – Recettes d'ordre : 1 085 373,47 € :
 - travaux en régie : 60 000,00 €
 - excédent antérieur reporté : 1 025 373,47 €

1.3 – Excédent de fonctionnement

Il est estimé comme suit :

- excédent propre à l'exercice 2018 : 96 021,72 €
 - excédent antérieur 2017 reporté : 1 025 373,47 €

Soit au total, un excédent de fonctionnement prévu de 1 121 395,19 € viré à la section d'investissement.

2 – SECTION INVESTISSEMENT

2.1 – Dépenses inscrites en section d'investissement 2018 :

- remboursement emprunts, avances et divers : 485 720,38 €
 - opérations d'équipement, restes à réaliser 2017 compris : 1 958 905,00 €
 Le détail des opérations d'équipement est détaillé ci-après (voir « 4 – Autres informations »)
 - travaux en régie : 60 000,00 €

Soit un total de dépenses inscrites en section d'investissement de : 2 504 625,38 €

2.2 – Financement prévisionnel des dépenses de la section investissement (2 504 625,38 €) :

- subventions et participations : 4 642,00 €
 - FCTVA et Taxes d'aménagement : 854 770,00 €
 - prélèvement sur le résultat 2017 de fonctionnement : 288 264,53 €
 - solde positif antérieur reporté : 1 672,47 €
 - amortissements et virement 2018 de la section de fonctionnement : 1 355 276,38 €

3 – EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Le présent budget primitif ne prévoit pas de recours à l'emprunt, ce qui aura pour effet de réduire le niveau d'endettement de la commune.

Compte tenu de la part en capital remboursable en 2018, la situation de la dette bancaire évoluera comme suit (montants exprimés en milliers d'euros) :

- dette bancaire à long et moyen terme au 01/01/2018 : 6 656 K€
- part en capital remboursée en 2018 : 484 K€
- dette bancaire à long et moyen terme au 31/12/2018 : 6 172 K€

4 – AUTRES INFORMATIONS

Détail des opérations d'équipement 2018, restes à réaliser 2017 compris (montants exprimés en milliers d'euros) :

N°	Opérations d'équipements	Restes 2017 à réaliser	BP 2018	Total Prévisions
165	Equipements sportifs	40 K€	85 K€	125 K€
166	Aménagements urbains	29 K€	369 K€	398 K€
168	Acquisition de matériels	6 K€	27 K€	33 K€
171	Travaux voirie	42 K€	392 K€	434 K€
172	Bâtiments communaux	63 K€	74 K€	137 K€
173	Agriculture et forêts	5 K€	35 K€	40 K€
176	Groupe scolaire J. Verdun	9 K€	0 K€	9 K€
178	Maison de Services Publics	0 K€	4 K€	4 K€

180	Acquisitions foncières	5 K€	3 K€	8 K€
185	Bassin de rétention	19 K€	100 K€	119 K€
186	Travaux réseaux	64 K€	100 K€	164 K€
187	Cinéma Haritz Barne	26 K€	0 K€	26 K€
190	Chapelle des missionnaires	164 K€	0 K€	164 K€
192	Défense incendie	60 K€	50 K€	110 K€
	Matériel Environnement			
201	D.D.	0 K€	5 K€	5 K€
206	Travaux eaux pluviales	30 K€	5 K€	35 K€
207	Aires de jeux enfants	63 K€	0 K€	63 K€
	Autres opérations : Subventions bailleurs sociaux	85 K€	0 K€	85 K€
	Total	710 K€	1 249 K€	1 959 K€

Pour Monsieur Beñat INCHAUSPE plusieurs points méritent un commentaire :

- en dépenses de fonctionnement le poste le plus lourd est celui du personnel et le ratio correspondant est conforme à celui des communes de même strate ;
- concernant les recettes il existe peu de marges de manœuvres puisque 91% d'entre elles proviennent de l'Etat. De plus, il est mal venu de toucher à la fiscalité même si les données gouvernementales indique que l'économie repart ;
- le non recours à l'emprunt, sur 3 années successives, permet de faire évoluer, à l'échéance fin 2018, la capacité de désendettement de la commune de 6 à 5,5 ans.

Madame Martine ETCHEÇAHARRETA demande si les bourses communales votées en 2016 sont maintenues. Monsieur Pierre FIESCHI indique que 2 500€ sont inscrits à l'article 6714, comme l'an passé. Monsieur Jean HUGRON, Adjoint à l'Education, précise que 12 à 15 étudiants sont concernés par cette bourse, qui représente 25% de la bourse d'études octroyée par le conseil départemental.

Le conseil municipal, à la majorité (abstention de Mesdames Martine ETCHEÇAHARRETA et Anaiz FUNOSAS et de Monsieur Sébastien CHRISTY), adopte le budget primitif 2018.

C. Reversement à l'UCA des droits de place - marchés nocturnes 2017

Madame Louissette Darguy, Adjointe à l'économie, rappelle que lors du Conseil Municipal du 29 novembre 2017 l'assemblée délibérante a validé les tarifs relatifs aux marchés nocturnes 2017.

Les chèques émis à l'ordre du Trésor Public par les commerçants non sédentaires, ayant participé aux marchés des samedi 15 juillet et samedi 26 août 2017, ont tous été encaissés sur le compte de la Commune.

Ils représentent un montant total de **456 €**.

Après avoir entendu Madame DARGUY, Monsieur le Maire ayant précisé qu'une délibération était en l'occurrence absolument nécessaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement de 456 € à l'UCA, organisateur des marchés nocturnes en 2017.

2) Gestion des chemins ruraux

A. Désaffectation chemin rural - Quartier URCURAY

Monsieur Guy ASCARAT, Adjoint aux Travaux et Infrastructures, expose à l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal en date du 29/11/2017, décidant la mise à l'enquête de la désaffectation et l'aliénation d'une portion du chemin rural reliant le chemin rural n°54 à la voie communale n°24, celle-ci s'est déroulée du 29 Janvier au 13 Février dernier inclus. Il précise qu'il s'agit d'un dossier de régularisation sans conséquence financière pour la commune.

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression et l'aliénation, au profit des demandeurs, à savoir :

- la cession d'une portion du chemin rural n° 54, au profit de Mme Françoise BIARROTTE pour environ 1 a 40 ca,
- la cession d'une portion du chemin rural n° 54, au profit de Mr Thierry POYDESSUS pour environ 5 a 00 ca,
- l'acquisition à Mr Thierry POYDESSUS d'une superficie de 1 a 80 ca.

B. Déclassement portion VC 77 – Quartier Celhay

Monsieur Guy ASCARAT, Adjoint aux Travaux et Infrastructures, expose à l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal en date du 29/11/2017, décidant la mise à l'enquête du déclassement et de l'aliénation d'une portion de la voie communale n°77, celle-ci s'est déroulée du 29 Janvier au 13 Février dernier inclus.

Considérant les nombreuses réclamations des riverains, l'avis défavorable du commissaire-enquêteur et conformément à la position de principe de la commune dans pareils cas rappelée par le Maire, il est proposé de ne pas donner suite à cette requête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner de suite favorable à la demande.

3) Cession de parcelle : Aménagement VC 50 rue Bordaxuri - projet Belardia Nexity

Monsieur Guy ASCARAT, Adjoint aux Travaux et Infrastructures, expose à l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal en date du 29/11/2017, décidant la mise à l'enquête de l'aménagement de la VC 50, celle-ci s'est déroulée du 29 Janvier au 13 Février dernier inclus.

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide l'aménagement de la VC 50 pour permettre l'implantation de conteneurs ménagers ;

-autorise l'acquisition au prix de l'euro symbolique, des parcelles suivantes, à la société immobilière SCI HASPARREN-BORDAXURI, dans le cadre du projet immobilier résidence BELARDIA, soit :

- section AE n° 279 pour 1 a 58 ca
- section AE n° 280 pour 0 a 37 ca
- section AE n° 284 pour 0 a 01 ca

4) Service des Ressources Humaines

A. Ratio d'avancements de grade et création d'emplois permanents -

TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE : « RATIO PROMUS/PROMOUVABLES »

Monsieur Beñat INCHAUSPE explique à l'assemblée que dans sa délibération du 21 septembre 2007, le Conseil municipal de Hasparren a fixé, pour l'ensemble des grades d'avancement, le taux à 100% avec une condition supplémentaire pour l'avancement au grade supérieur du cadre d'emploi, à savoir : « la création de ce grade devra correspondre à un poste de travail nécessitant une compétence professionnelle ou un niveau de responsabilité particulier ou bien comporter des fonctions d'encadrements d'autres agents ».

Compte tenu des modifications intervenues sur les cadres d'emplois depuis 2007 avec notamment la réforme « Parcours Professionnels Carrières Rémunérations », une mise à jour du tableau retranscrivant les taux retenus est nécessaire et proposée au Conseil Municipal (tableau ci-après). Cette mise à jour, reprenant le taux de 100% pour chaque grade d'avancement accompagnée de la condition citée ci-dessus pour le grade terminal, a reçu un avis favorable du Comité Technique réuni le 21 décembre dernier.

TAUX d'AVANCEMENTS DE GRADE

CATEGORIE C

LEGENDE

<input checked="" type="checkbox"/>	Ratio d'avancement de grade de 100%
	Ratio 100% avec condition supplémentaire : "la création de ce grade devra correspondre à un poste de travail nécessitant une compétence professionnelle ou un niveau de responsabilité particuliers ou bien comporter des fonctions d'encadrement d'autres agents."

Adjoints administratifs territoriaux	
<i>Filière administrative</i>	
Adjoint administratif principal 1ère classe	
Adjoint administratif principal 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Adjoint administratif	<input type="checkbox"/>
Adjoints territoriaux d'animation	
<i>Filière animation</i>	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Adjoint d'animation	<input type="checkbox"/>
Adjoints territoriaux du patrimoine	
<i>Filière culturelle</i>	
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Adjoint du patrimoine	<input type="checkbox"/>
Auxiliaire de puériculture	
<i>Filière médico-sociale</i>	
Auxiliaire de puéri. principal de 1ère classe	
Auxiliaire de puéri. principal de 2ème classe	<input type="checkbox"/>
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	
<i>Filière sociale</i>	
ATSEM principal de 1ère classe	
ATSEM principal de 2ème classe	<input type="checkbox"/>
Agents sociaux	
<i>Filière sociale</i>	
Agent social principal de 1ère classe	
Agent social principal de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Agent social	<input type="checkbox"/>
Opérateurs des Activités Physiques et Sportives	
<i>Filière sportive</i>	
Opérateur principal des APS	
Opérateur qualifié des APS	<input checked="" type="checkbox"/>
Opérateur des APS	<input type="checkbox"/>
Adjoints techniques territoriaux	
<i>Filière technique</i>	
Adjoint technique principal de 1ère classe	
Adjoint technique principal de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Adjoint technique	<input type="checkbox"/>
Agents de maîtrise	
<i>Filière technique</i>	
Agent de maîtrise principal	
Agent de maîtrise	<input type="checkbox"/>

CATEGORIE B

LEGENDE

<input checked="" type="checkbox"/>	Ratio d'avancement de grade de 100%
	Ratio-100% avec condition supplémentaire : "la création de ce grade devra correspondre à un poste de travail comportant des fonctions de direction de service ou d'encadrement."

Rédacteurs	
<i>Filière administrative</i>	
Rédacteur principal de 1ère classe	
Rédacteur principal de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Rédacteur	<input type="checkbox"/>
Animateurs	
<i>Filière animation</i>	
Animateur principal de 1ère classe	
Animateur principal de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Animateur	<input type="checkbox"/>
Assistants de conservation patrimoine et bibliothèques	
<i>Filière culturelle</i>	
Assistant de conservat° principal de 1ère classe	
Assistant de conservat° principal de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Assistant de conservation	<input type="checkbox"/>
Educateurs des activités physiques et sportives	
<i>Filière sportive</i>	
Educateur APS principal de 1ère classe	
Educateur APS principal de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Educateur APS	<input type="checkbox"/>
Techniciens	
<i>Filière technique</i>	
Technicien principal de 1ère classe	
Technicien principal de 2ème classe	<input checked="" type="checkbox"/>
Technicien	<input type="checkbox"/>
Educateurs de jeunes enfants	
<i>Filière médico-sociale</i>	
Educateur principal de jeunes enfants	
Educateur de jeunes enfants	<input type="checkbox"/>

CATEGORIE A

LEGENDE

<input checked="" type="checkbox"/>	Ratio d'avancement de grade de 100%
-------------------------------------	-------------------------------------

Attaché territorial	
<i>Filière administrative</i>	
Attaché principal	<input checked="" type="checkbox"/>
Attaché territorial	<input type="checkbox"/>
Ingénieurs territoriaux	
<i>Filière technique</i>	
Ingénieur principal	<input checked="" type="checkbox"/>
Ingénieur territorial	<input type="checkbox"/>
Puéricultrice territoriale	
<i>Filière médico-sociale</i>	
Puéricultrice de classe supérieure	<input checked="" type="checkbox"/>
Puéricultrice de classe normale	<input type="checkbox"/>

COMMUNE DE HASPARREN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition présentée.

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Sur proposition du Maire, dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement des services communaux et pour permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancement de grade au titre de l'année 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de deux emplois permanents :

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/07/2018
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/10/2018

B. Création d'emplois saisonniers -

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'emplois saisonniers pour la période estivale de l'année 2018 (de juin à octobre 2018) afin d'assurer le fonctionnement de différents services communaux :

Pôle Technique

- six postes d'agent technique à temps complet – Indice majoré 325

Pôle Administratif & Pôle Jeunesse

- deux postes d'agent à temps complet – Indice majoré 325

Pôle Sport : Piscine municipale

- un poste de maître-nageur sauveteur (BEESAN / BPJEPS AAN) à temps non complet en juin, septembre et octobre et à temps complet en juillet et août – Indice majoré 369
- deux postes de BNSSA à temps complet – indice majoré 330
- cinq postes d'agents d'accueil et technique à temps complet – Indice majoré 325

C. Création des emplois non permanents à l'accueil de loisirs « Josta Leku » -

Monsieur Beñat INCHAUSPE indique l'ouverture de l'accueil de loisirs « Josta Leku » durant les vacances d'été 2018 et de l'année scolaire 2018/2019 (temps périscolaires et mercredis), requiert, comme chaque année, la création de postes d'animateurs.

Il précise que les collectivités territoriales, qui gèrent des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), ont la possibilité de recourir au contrat d'engagement éducatif (CEE). Ce contrat de droit privé, destiné aux animateurs et aux directeurs d'ACM, permet un engagement volontaire occasionnel et répondre aux besoins spécifiques des centres de vacances. Il permet aux animateurs d'assurer la surveillance permanente des mineurs tout en bénéficiant de repos compensateurs.

Afin de répondre aux besoins temporaires en personnel qualifié de « Josta Leku », il est proposé au Conseil Municipal la création des postes à temps complet suivants :

- a) un animateur titulaire du BAFD ou d'un diplôme équivalent ;
- b) neuf animateurs titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent.

Préalablement au vote, Madame Martine ETCHECAHARRETA informe le Maire qu'elle ne prend pas part au vote, son fils étant concerné par cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les créations de postes proposées par le Maire.

D. Comité technique : nombre de représentants du personnel et paritarisme -

Le Maire expose qu'en décembre 2018, se déroulera l'élection des représentants du personnel au Comité Technique. Cette instance consultative comprend un collège des représentants du personnel et un collège des représentants de l'Administration.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer, dans la limite de tranches fixées par la réglementation, sur le nombre de représentants titulaires du personnel qui siègeront au Comité Technique de la commune. Il convient également de décider si le paritarisme est maintenu entre les deux collèges ; la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 de rénovation du dialogue social ayant supprimé l'exigence du paritarisme pour le Comité Technique.

Enfin, le Conseil municipal doit décider si, au cours des réunions du Comité Technique, l'avis du collège des représentants de l'Administration sera ou non recueilli.

Le nombre d'agents communaux pris en compte dans le périmètre du Comité technique (tel que défini dans la délibération du 07 mars 2018) appartenant à l'intervalle de 50 à 350 agents, le nombre de représentants titulaire doit être fixé dans la fourchette de 3 à 5 titulaires.

Sur proposition du Maire et conformément au souhait exprimé le 8 février 2018 par l'organisation syndicale représentée dans la collectivité, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- fixe à 3 le nombre de représentants titulaires
- maintien le paritarisme
- décide de recueillir l'avis du collège des représentants de l'Administration

5) Questions Diverses

Le Maire indique que le programme de la journée du 26 mai, consacrée à l'anniversaire du jumelage entre les communes d'Azpeitia et Hasparren adéjà été « mailé » à chaque conseiller. Il demande que le nombre de participants soit connu avant le 5 mai pour bloquer les bus nécessaires au déplacement, lesquels seront financés, pour la circonstance, par la Ville.

Le Maire informe l'assemblée que le dossier du financement du cinéma a été finalisé de concert avec les associations Zabalki, gestionnaire, et Haritz Barne, propriétaire ayant consenti un bail emphytéotique à la commune. L'estimation du coût des travaux s'élève à 410 000€ TTC et la commune financera l'opération à hauteur de 150 000€ maximum. Sous réserve de confirmations écrites le conseil départemental versera une subvention de 30% du montant HT, le CNC également et le conseil régional complètera le financement.

Concernant la chapelle du sacré cœur, dont la commune est devenue propriétaire pour l'euro symbolique, à charge pour elle de réaliser la rénovation estimée à 1 300 000€, le maire indique que les financements sont acquis pour la 1^{ère} tranche des travaux, à savoir la mise hors d'eau du bâtiment (subvention entre 60% et 70%). Le programme total sera étalé sur plusieurs années en fonction des aides financières.

Monsieur Xabi HARITSCHELHAR indique à ses collègues qu'un mail leur a été envoyé pour les informer du spectacle de la Compagnie Jour de Fête, en résidence à Eihartzea, qui se jouera le 05 avril à 15h.

La séance du Conseil municipal s'achève à 20h40.

